



Iteuil, le 13 juin 2017

Madame, Monsieur,

Iteuil

Les activités aquatiques de l'année 2017-2018 débuteront à compter du lundi 2 octobre 2017.

Deux permanences seront assurées à la **Mairie – Salle des Mariages** pour valider les inscriptions et pour la vente des tickets :

- **Le lundi 25 septembre 2017 de 15h à 20h pour les adhérents ITEULLAIS.**
- **Le mardi 26 septembre 2017 de 15h à 19h pour les adhérents EXTERIEURS à la Commune.**

La priorité sera donnée dans l'ordre suivant :

1. Les adhérents "Iteuillais" déjà inscrits au cours de l'année 2016-2017 (par pré-inscription).
2. Les nouveaux adhérents "Iteuillais"
3. Les adhérents "Extérieurs" déjà inscrits au cours de l'année 2016-2017 (par pré-inscription).
4. Les nouveaux adhérents "Extérieurs"

LES ACTIVITES, HORAIRES

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ADULTES	AQUAGYM	17h00-17h45	11h00-11h45	10h15-11h00	15h30-16h15	17h30-18h15
		17h45-18h30	16h45-17h30	11h00-11h45	17h00-17h45	18h15-19h00
		19h30-20h15	17h30-18h15	18h00-18h45	17h45-18h30	
		20h15-21h00	18h15-19h00	18h45-19h30	18h30-19h15	
			19h00-19h45	19h30-20h15	19h15-20h00	
	AQUA-TROUILLE	18h30-19h15			11h00-11h45	
ENFANTS	AQUA-PARTY <i>Ecole de Natation</i> 6-8 ans			15h00-15h45		
	AQUA-SCHTROUMPFS <i>Jardin Nautique</i> 4-6 ans			16h00-16h45		

Vous trouverez ci-joint :

- Une fiche récapitulative et descriptive des différentes activités proposées par la municipalité d'ITEUIL.
- Une fiche de renseignements à retourner à la **Piscine Extérieure** avant le **27 août 2017** dûment complétée.
- Une fiche d'inscription à remettre **le jour de la permanence** accompagnée **d'un certificat médical**.

Vous devrez impérativement :

- Fournir un certificat médical le jour des inscriptions.
- Avoir votre ticket pour accéder au bassin à chaque séance (*Les tickets non utilisés de l'an passé seront acceptés*). **Aucune avance de tickets ne sera accordée par le MNS en cas d'oubli.**

J'attire votre attention sur le point suivant : les adhérents dont le dossier est incomplet (Fiche d'inscription + certificat médical) se verront refuser l'accès au bassin.

Compte tenu de la demande toujours croissante pour les cours d'Aquagym et d'Aqua-trouille, j'insiste sur le fait de **prévenir** de son absence afin d'organiser au mieux les séances et de pouvoir si besoin réattribuer une place.

Rappels :

Dans une piscine, les chloramines sont produites par le mélange du chlore et d'une solution contenant de l'ammoniac (sueur, salive, produits cosmétiques, sécrétions rhino-pharyngées, lipides de la peau et du cuir chevelu...). Un taux de chloramines trop élevé dans l'eau est source d'irritation, d'eczéma et de maladies respiratoires (asthme, bronchite) pour les personnes sensibles. C'est pour cette raison que des règles d'hygiène strictes sont à respecter :

- Passer aux WC ;
- Se démaquiller ;
- Enlever tout pansement ;
- Prendre une douche savonnée **à la piscine** ;
- Porter un **bonnet de bain est préférable** ;
- Passer obligatoirement **les deux pieds** dans le pédiluve pour éviter de rapporter les bactéries présentes sous vos pieds (ou vos sandales) compte tenu de l'étendue de la zone de transition pieds chaussés / pieds déchaussés. Le pédiluve est nettoyé tous les jours avant l'ouverture et l'eau chlorée est renouvelée en permanence.

Merci de respecter toutes ces règles d'hygiène avec sérieux pour le bien être de tous les usagers adultes et enfants. Tout manquement à l'une de ces règles entrainera le refus d'accéder au bassin. Ceci, pour le confort des usagers et la santé de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Françoise MICAULT

